

ECHANGE DE PRATIQUES

Comment concilier insertion professionnelle et garde d'enfant pour une personne réfugiée ou admise à titre provisoire ?

Mercredi 4 décembre, de 09h00 à 12h15 à Lausanne

Le job coaching est un élément essentiel de l'insertion professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. Les défis à relever sont multiples. Néanmoins, si un-e bénéficiaire doit dans le même temps concilier la garde d'un enfant ou est proche aidant, le processus d'insertion devient encore plus complexe.

Dans le cadre de cette matinée d'échange, nous nous pencherons sur les spécificités à prendre en compte dans le cadre du job coaching de ce groupe cible. Des spécialistes issus de la pratique parleront de leurs méthodes et de leurs expériences. L'échange de pratiques entre les professionnel-le-s participants à la journée constituera également un élément central de cette matinée.

Public-cible

L'échange de pratiques s'adresse aux job coaches qui accompagnent les personnes réfugiées et admises à titre provisoire qui ont la garde d'enfant ou sont proche aidant.

Contenu

- Séverine Ferrin Thibault, Responsable du Pôle CVE, EVAM
- Mariska Berney, Administratrice du projet CVE, EVAM
- Victor Andres D. Romero, Responsable Halte-garderie Chavannes, EVAM
- Jeanne Aïssatou Beuchat, Responsable Halte-garderie Crissier, EVAM
- Anna-Rita Cucchia Zambon, Responsable du programme Coaching + Parents et de la Halte-garderie OSEO-Junior, OSEO Vaud
- Marie-Laure Gally, Job coach programme Coaching + Parents et Coaching + Migration, OSEO Vaud
- Discussions et échanges de pratiques en groupes et en plénière

Lieu

Hôtel-Restaurant de l'Union, Chemin des Croisettes 2, 1066 Epalinges.

Frais de participation

Membre d'Insertion Suisse : CHF 50.- / Non-membre : CHF 100.-

Inscription

Inscription en ligne jusqu'au 15 novembre 2024. Le nombre de places est limité (max. 20 personnes). Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée. Une annulation de l'inscription est possible jusqu'au délai d'inscription. Passé ce délai, les frais de cours entiers seront facturés.